NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/4540
28 septembre 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni l'a informé par lettre du 1er septembre 1960 que Sir Patrick Dean avait été désigné pour représenter à tous les organes des Nations Unies le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs en bonne et due forme habilitant Sir Patrick Dean à représenter le Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

60-23568